

Laval Agglomération
Département de la Mayenne
OLIVET - 1 - C

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0 100 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 108	1717
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 109	10206
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 110	22085
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 111	16867
Aménagement d'un cheminement doux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 31	1000
Aménagement zone / Bénéficiaire : Commune	ER N° 76	659
Aménagement zone / Bénéficiaire : Commune	ER N° 77	1585
Aménagement zone / Bénéficiaire : Commune	ER N° 78	457
Aménagement zone / Bénéficiaire : Commune	ER N° 79	307
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	492
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	308
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	351
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	862
Aménagement d'un cheminement doux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 81	3103
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 82	1706
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 83	1637

Références DAP	Nom	SURFACE (en m²)
S3166 - DAP N° 2	Chemin du Pas	874
S3168 - DAP N° 1	La Chaussée	1408

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
 - Cavités naturelles
 - 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- 15 - Marges de recul
- 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nac - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nap - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

